

Tentative d'assassinat en Pennsylvanie aux USA

P.11

Qui en veut à Donald Trump ?

La Guérite

300 F

Santé

P.4

Tout sur les fesses rouges

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1005 du lundi 15 juillet 2024
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

Passes d'armes entre les pays de l'AES et le Bénin

P.3

Les populations attendent mieux

(Les putschistes doivent cesser d'ouvrir inutilement des fronts)

21è et 22è circonscriptions électorales

P.9

L'Up-R s'enracine dans le Plateau

1ère édition du festival des masques de Porto-Novo

P.6

L'événement prévu du 2 au 4 août prochain



Coupe de l'Union à Porto-Novo

P.5

La 2è édition lancée le 20 juillet

Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informez plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN

Tél/WhatsApp : 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU

Tél/WhatsApp : 00229 97262671

Rédaction

Latifath KOWENOU

Faosiya SEFOU

Anselme ORICHA (Stg)

Salmata BABONI (Stg)

Graphiste

S - Design



Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10



Franchement, les peuples attendent mieux

(Les putschistes doivent cesser d'ouvrir inutilement des fronts)

Les relations diplomatiques entre le Bénin et les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) continuent de se détériorer. Après le Niger, c'est désormais le Burkina Faso qui accuse le Bénin d'abriter des bases militaires françaises sur son territoire. Le président burkinabé, le Capitaine Ibrahim Traoré, a récemment formulé ces accusations, risquant d'envenimer davantage les relations entre les deux pays voisins. Cette situation s'ajoute à la crise diplomatique déjà existante entre le Bénin et le Niger.



La rédaction

Les frontières entre le Bénin et le Niger sont fermées depuis un certain temps. Une situation justifiée par les autorités nigériennes qui accusent le Bénin d'héberger des bases militaires françaises destinées à déstabiliser le Niger. Cette fermeture des frontières a aggravé les relations diplomatiques entre ces deux pays frères, entraînant des répercussions néfastes sur leurs populations et leurs économies respectives.

Le jeudi 11 juillet dernier, lors d'une rencontre avec les forces vives de son pays, le président burkina-

bé, le Capitaine Ibrahim Traoré, a affirmé détenir des preuves irréfutables attestant de la présence de deux bases militaires françaises sur le territoire béninois. «Personne ne viendra nous dire qu'il n'y a pas de bases militaires françaises au Bénin dirigées contre nous. Nous avons les preuves sous la main... Il y a bien deux bases françaises au Bénin, l'une vers Kandi et l'autre vers Porga,» a-t-il déclaré.

Ces affirmations n'ont pas été bien accueillies par les autorités béninoises, qui ont promptement réagi en démentant formellement ces accusations. Sur sa page Facebook, le

porte-parole du gouvernement béninois, Wilfried Léandre Houngbé-dji, a dénoncé les propos du président burkinabé, qualifiant cette situation de «l'hôpital qui se moque de la charité.» Selon lui, «la plupart des attaques terroristes enregistrées au Bénin proviennent de l'autre côté de nos frontières avec le Burkina Faso et le Niger.»

Cette victimisation de la part des autorités militaires au pouvoir a pour seul objectif, selon le secrétaire général adjoint du gouvernement, d'attirer la pitié des populations qui, pourtant, cherchent simplement des solutions à leurs problèmes.

Les populations sont les plus touchées par cette querelle stérile entre les différentes autorités. Comme le dit un adage, «quand les éléphants se battent, ce sont les herbes qui en souffrent.» Les peuples du Niger et du Bénin, confrontés à la fermeture des frontières depuis plusieurs mois, peinent à mener à bien leurs activités quotidiennes. Cette situation a exacerbé la crise économique due à l'arrêt des activités et des échanges commerciaux entre les peuples. Par ailleurs, les attaques terroristes enregistrées dans ces pays coûtent la vie à de nombreux citoyens.

Les dirigeants ont donc un rôle crucial à jouer. Les populations attendent des autorités qu'elles apportent des solutions à leurs problèmes plutôt que de s'entredéchirer. Si la situation reste inchangée, la coopération régionale se détériorera. Et cela fragilisera la lutte contre le terrorisme. Il est donc impératif que les gouvernants unissent leurs efforts pour une synergie d'action afin de lutter efficacement contre le terrorisme qui gangrène la sous-région. Les militaires au pouvoir doivent rétablir les relations avec le Bénin pour le bien des populations.

Qu'est-ce que les fesses rouges ?

Les fesses rouges, également appelées érythème fessier, sont une affection courante chez les nourrissons et les jeunes enfants. Ce problème dermatologique se manifeste par une rougeur et une irritation de la peau au niveau des fesses. Bien que généralement bénin, l'érythème fessier peut causer un inconfort considérable chez les enfants.

Les symptômes

Les symptômes des fesses rouges incluent une rougeur marquée de la peau, souvent accompagnée de petites bosses ou de plaques. La peau peut sembler chaude au toucher et l'enfant peut montrer des signes de gêne ou de douleur, particulièrement lors du changement de

couche ou du bain. Dans certains cas, des fissures ou des érosions peuvent apparaître, augmentant le risque d'infections secondaires.

Les causes

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à l'apparition des fesses rouges. Le principal coupable est l'humidité retenue par les couches, créant un environnement propice à l'irritation. L'exposition prolongée à l'urine et aux selles est également un facteur aggravant. Par ailleurs, certains produits de soin pour bébé, tels que les lingettes parfumées ou les crèmes, peuvent irriter la peau délicate des enfants. Une autre cause fréquente est une infection fongique ou bactérienne due à un changement

rare de couches.

Le traitement

Le traitement des fesses rouges repose principalement sur des mesures préventives et le maintien d'une bonne hygiène. Il est essentiel de changer les couches fréquemment pour garder la peau de l'enfant aussi sèche que possible. L'utilisation de crèmes protectrices à base d'oxyde de zinc peut aider à former une barrière contre l'humidité. Il est également recommandé de laisser les fesses de l'enfant à l'air libre autant que possible pour favoriser la guérison. En cas d'infection, des traitements antifongiques ou antibactériens peuvent être nécessaires sur avis médical.



Aliments à éviter

Bien que les fesses rouges soient principalement causées par des facteurs externes, certains aliments peuvent aggraver l'irritation chez les enfants sensibles. Les aliments acides comme les agrumes et les tomates peuvent rendre l'urine et les

selles plus irritantes pour la peau. Il peut être utile de surveiller la réaction de l'enfant à certains aliments et d'ajuster son alimentation en conséquence. Cependant, tout changement alimentaire doit être discuté avec un pédiatre pour s'assurer qu'il n'affecte pas la nutrition globale de l'enfant.

Audience au cabinet du vice-président de l'Assemblée nationale

L'honorable Barthélémy Kassa reçoit deux délégations, dont des députés allemands

A. O. (Stg)

La visite des parlementaires allemands s'inscrit dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale, un aspect essentiel de leurs prérogatives. Dr. Hoffmann a exprimé sa satisfaction quant à l'utilisation des fonds allemands au Bénin, soulignant la coopération fructueuse entre les deux pays. La délégation a notamment visité plusieurs projets financés par l'Allemagne, dont une unité de traitement de boue de vidange et des points d'accès à l'eau potable. Ces projets ont été au cœur des échanges lors de l'audience avec le vice-président Kassa, ainsi que des discussions sur les politiques de reboisement et les changements climatiques.

Dr. Hoffmann a également

évoqué l'engagement de l'Allemagne dans la formation professionnelle des jeunes béninois, visant à renforcer la qualité de la ressource humaine du pays.

Simultanément, une séance de travail a eu lieu avec les députés membres de la commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité, ainsi que les quatre députés béninois ayant visité le Bundestag en mai 2024.

En dehors de la délégation allemande, le vice-président Kassa a eu des échanges fructueux avec deux autres personnalités. Yolande Hounkpodoté, Directrice clientèle de TSI-Bénin, a présenté un projet de lancement d'un livre intitulé «L'Officiel économique et tou-

ristique du Bénin», visant à mettre en valeur le Bénin sous divers aspects. Elle a souligné l'importance de recueillir les observations de l'autorité parlementaire pour enrichir le contenu de l'ouvrage.

Catherine Aguiar, Directrice des Établissements Regard d'Amour, a discuté de la prochaine «Nuit des Joailliers» prévue pour le 27 juillet 2024 à Cotonou. Cet événement, précédé d'une foire, mettra en lumière la créativité des joailliers béninois. Mme Aguiar a exprimé sa gratitude envers le soutien continu de l'Assemblée nationale du Bénin.

Ces rencontres démontrent l'engagement du Bénin à renforcer ses relations internationales tout en mettant en avant ses atouts économiques

et culturels. Le vice-président Barthélémy Kassa continue de jouer un rôle clé dans ces dy-

namiques, soutenant des initiatives variées pour le développement du pays.

Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

GUERITE TV
MONDE

La 2^e édition lancée le 20 juillet prochain

Ça y est ! C'est parti pour la deuxième édition de la coupe de l'Union à Porto-Novo. Cette activité sportive mais rassembleuse, prévue pour débiter le 20 juillet prochain, est une initiative du Fan club Boton Mahougnon Brice Vitali (BMBV). Elle intervient après l'édition de 2023 qui a connu un succès retentissant et qui a comblé toutes les attentes.

Anselme Oricha (Stg)

En effet, l'objectif de la coupe de l'Union, créée seulement l'année dernière, est d'offrir aux jeunes de Porto-Novo une plate-forme de compétition saine et amicale où règnent la paix et la concorde. Les souvenirs de l'édition 2023 restent encore vivaces dans les esprits, caractérisés par un brassage inédit et une ambiance conviviale entre les jeunes des douze équipes

participantes réparties en quatre poules.

À quelques jours du lancement officiel des hostilités, les petits plats sont mis dans les grands pour une organisation réussie. Le comité d'organisation se veut très rassurant quant à l'évolution très avancée des préparatifs, qui ne souffrent d'aucune ambiguïté. Ainsi, le terrain de sport du complexe scolaire privé l'Éveil, sis à Tokpota, est annoncé pour abriter le

lancement de cette deuxième édition prévue pour le samedi 20 juillet 2024, précédé par une cérémonie inaugurale à partir de 16h. Pour cette édition de la coupe de l'Union, le nombre d'équipes participantes est passé de douze à seize, représentant ainsi chaque quartier de la ville capitale. Elles seront composées chacune de dix joueurs et de deux membres de l'encadrement technique. Selon le comité d'organisation, la compétition se déroulera en

quatre phases : la phase des matchs de poule, les quarts de finale, les demi-finales et la finale.

«La coupe de l'Union est bien plus qu'un simple tournoi de football. C'est une célébration de l'unité et de l'amitié entre nos quartiers. Nous sommes fiers de voir cette compétition grandir et rassembler de plus en plus de passionnés chaque année», a déclaré le comité d'organisation.

Par ailleurs, le comité rassure que des dispositions techniques et sécuritaires sont prises pour le bon déroulement du tournoi dans un esprit de fair-play et de sérénité. Pour finir, le promoteur Vitali Boton réitère ses remerciements aux participants, ainsi qu'aux partenaires et sponsors, sans oublier les bénévoles de ce grand événement sportif dans la ville de Porto-Novo.

COUPE DE L'UNION

2^{ème} Edition

16 EQUIPES

32 MATCHS

COUP D'ENVOI

Samedi 20 Juillet 2024

PORTO-NOVO/Tokpota, Terrain de sport de l'éveil

NB: Inscription & participation gratuites.

Renseignements: **97 220 005**

Initiative: **BMBV**

Les réalisations en faveur de la promotion des industries culturelles et créatives exposées aux populations

(Un satisfecit décerné au maire Charlemagne Yankoty et son équipe)

Le jeudi 11 juillet 2024, la mairie de Porto-Novo a tenu une séance de reddition de comptes à la Maison des Jeunes de la ville. Cette rencontre, la première du genre pour l'année en cours, a réuni diverses personnalités, notamment des têtes couronnées, des conseillers municipaux et locaux, des représentants de la police républicaine et de la société civile.

Anselme ORICHA

Lors de cette séance, le maire Charlemagne Yankoty a prononcé un discours inaugural dans lequel il a mis en avant les réalisations significatives en matière d'infrastructures culturelles et d'industries culturelles et créatives de Porto-Novo de 2020 à 2024.

« C'est avec une grande fierté que je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal, la bienvenue à cette première séance de reddition de compte de l'année en cours. Porto-Novo, notre ville, pleine d'histoire et de culture, est prête à dévoiler au monde ses trésors et à charmer par son authenticité et sa beauté. Notre amour pour notre ville et son riche patrimoine, a poussé la quatrième mandature, en relation avec la vision éclairée du Président de la République, son Excellence Patrice Talon, à œuvrer avec détermination pour la promotion de la culture et à bâtir une industrie culturelle solide », a déclaré l'autorité municipale en souhaitant la bienvenue à l'assistance à cet exercice de reddition de compte qui entre dans le cadre de la bonne gouvernance et de la participation citoyenne.

Le maire a souligné l'importance de la participation de Porto-Novo à la conférence annuelle des villes créatives



de l'UNESCO à Braga, au Portugal, du 1er au 5 juillet 2024. Cette participation a permis de promouvoir Porto-Novo comme une destination culturelle de choix en Afrique. Des projets tels que la promenade lagunaire, le Musée International du Vodun en construction, et l'arène culturelle en gestation illustrent les avancées notables dans ce domaine.

Charlemagne Yankoty a également détaillé les efforts pour rénover plusieurs édifices historiques et les projets de restauration en cours, incluant la rénovation de seize places, parmi lesquelles les places Kpocomè, Déguècomè et Dossou Loko, grâce au financement du partenaire

Cergy-Pontoise. Il a annoncé la première édition du Festival des Masques de Porto-Novo, prévu du 2 au 4 août 2024, grâce au soutien du gouvernement. « Nous avons réalisé d'importants efforts pour la mise en place d'une industrie culturelle et créative à Porto-Novo, englobant toutes les formes de production de produits culturels, respectant la chaîne de valeurs de la création à la fabrication, en passant par la communication et la distribution », a-t-il fait savoir.

Le maire a insisté sur la nécessité d'une bonne gouvernance pour assurer le succès des projets culturels. Il a évoqué la stratégie d'externalisation de

la gestion des infrastructures culturelles et touristiques par des partenariats public-privé, afin de pérenniser les acquis et de garantir un entretien optimal des sites. « Porto-Novo est une invitation à un voyage dans le temps, une découverte de l'âme d'une ville qui a su préserver son patrimoine tout en se tournant résolument vers l'avenir. C'est une destination où le passé et le présent se rencontrent, offrant une expérience unique et inoubliable. »

Pour finir, le maire Charlemagne Yankoty a cédé la parole à Richard Hounsou, Chef du Service Culture et Patrimoine, pour un exposé détaillé sur les actions menées et les perspectives

futures. Ça a été également un moment d'échange et de dialogue entre les populations participantes sur les questions de développement de la ville capitale.

Les participants ont unanimement salué cette initiative de la mairie, qui démontre un engagement clair envers la transparence et le développement culturel de la ville. C'est le cas de Laurent Koulio, qui s'est montré satisfait de l'exposé à eux présenté et surtout du thème choisi. Toutefois, il plaide pour une extension des réalisations dans d'autres arrondissements de la ville, car selon lui, la plupart des infrastructures culturelles sont concentrées dans le premier arrondissement.

DISCOURS INAUGURAL DU MAIRE REDDITION DE COMPTES PREMIER SEMESTRE 2024

Porto-Novo, le 11 juillet 2024

Madame et Messieurs les Membres du Conseil de Supervision de la ville de Porto-Novo ;

Madame et Messieurs les Chefs d'Arrondissement de la ville de Porto-Novo ;

Distingués Conseillers Municipaux ;

Mesdames et Messieurs les Responsables des Structures Déconcentrées de l'Etat ;

Messieurs les Membres de la Police Républicaine et des Corps Constitués ;

Cher Papa, Karim da SILVA, Président du Conseil des Sages ;

Madame la Secrétaire Exécutive de la commune de Porto-Novo ;

Monsieur le Chef de Cabinet du Maire ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs Techniques de la mairie de Porto-Novo ;

Majestés, Têtes Couronnées, Sages, Dignitaires et Autorités Religieuses ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs Techniques et Chefs Services des différentes entités de l'Administration Municipale ;

Mesdames et Messieurs les Chefs Quartiers ;

Messieurs les Représentants des Conseillers Locaux ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la Société Civile ;

Messieurs les Représentants de l'Organe Consultatif des Jeunes ;

Chers Collaboratrices et Collaborateurs ;

Citoyennes et Citoyens ;

Chers Amis de la Presse ;

C'est avec une grande fierté que je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal, la bienvenue à cette première séance de reddition de compte de l'année en cours.

Porto-Novo, notre ville, pleine d'histoire et de culture, est prête à dévoiler au monde ses trésors et à charmer par son authenticité et sa beauté. Notre amour pour notre ville et son riche patrimoine, a poussé la quatrième mandature, en relation avec la vision éclairée du Président de la République, son Excellence Patrice TALON, à œuvrer avec détermination pour la promotion de la culture et à bâtir une industrie culturelle solide.

Mesdames et Messieurs ;

Distingués Conseillers, Chers Collègues ;

En mettant en valeur nos atouts culturels uniques, nous visons à créer un écosystème dynamique qui sera une plus-value à la fois pour la commune et les visiteurs. C'est cette dynamique qui nous a poussé à renouer le cordon avec la conférence annuelle des villes créatives de l'UNESCO qui s'est tenue cette année, dans la ville de Braga (Portugal) du 1er au 5 juillet 2024. Cette tribune nous a permis de vendre la

destination Porto-Novo. Car notre ville dispose désormais d'atouts indéniables que nous devons valoriser pour faire d'elle, une destination de choix en Afrique, ne serait-ce qu'à travers la promenade lagunaire qui est une invitation à la sérénité et à la découverte. Aujourd'hui, grâce à la quatrième mandature, nous sommes fiers d'exporter cette infrastructure touristique et de valoriser les places rénovées. Ces éléments font corps avec le Musée International du Vodun en construction, l'arène culturelle en gestation, sans oublier les autres musées ; financés par le gouvernement, qui concluent ainsi des investissements majeurs dans un secteur porteur.

Mesdames et Messieurs ;

Distingués Conseillers, Chers Collègues ;

L'objectif de cette reddition de compte est de faire le point des actions menées de 2020 à 2024 en faveur de la promotion des industries culturelles et créatives, ainsi que de présenter les stratégies de gestion des infrastructures culturelles. Nous avons réalisé d'importants efforts pour la mise en place d'une industrie culturelle et créative à Porto-Novo, englobant toutes les formes de production de produits culturels, respectant la chaîne de valeurs de la création à la fabrication, en passant par la communication et la distribution.

Nous avons rénové plusieurs édifices historiques et réalisé des études architecturales de la mosquée centrale et bien d'autres comme celle de l'obélisque Kpakliyayo pour des projets de restauration.

De 2020 à 2024, nous sommes passés de sept (07) places rénovées à (16) seize places rénovées. Dans cette dynamique, les places Kpocomè, Déguècomè et Dossou Loko, seront bientôt rénovées grâce au financement de notre partenaire de Cergy-Pontoise. A cela s'ajoute, la rénovation place Migan dont le financement du gouvernement, à hauteur de cent millions de francs CFA, permettra de lui redonner un nouveau visage. Ce projet a été retenu grâce à notre plaidoyer dans le cadre du festival des masques de la ville de Porto-Novo.

Parlant de festival, c'est le lieu d'annoncer que du 02 au 04 août 2024, le Festival des Masques de la ville de Porto-Novo, fruit de l'institutionnalisation du FIP, connaîtra sa première édition. C'est le lieu d'adresser nos remerciements au Chef de l'Etat qui suit de tout près pour sa réussite.

Durant les dernières éditions du FIP, des expositions d'art visuel ont été organisées, la gastronomie traditionnelle a été promue, et le spectacle vivant a été régulièrement mis en avant.

En outre, le patrimoine naturel et paysager a été

valorisé par des projets comme la promenade lagunaire et la relance du Jardin des Plantes et de la Nature grâce à des partenariats internationaux.

Toutes ces infrastructures constituent une véritable attraction pour la ville. Elles forment, avec le festival international de Porto-Novo, un écosystème de création et de services artistiques et culturels importants. Une bonne gestion de ce label serait une source de devises pour la commune.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers tous nos partenaires pour leur soutien indéfectible et leur collaboration précieuse. Votre engagement et vos contributions ont été essentiels pour réaliser les nombreux projets qui font aujourd'hui de Porto-Novo une ville rayonnante de culture et d'authenticité. Grâce à vous, nous avons pu valoriser notre patrimoine, promouvoir notre riche culture, et bâtir une industrie culturelle florissante.

Mesdames et Messieurs ;

Distingués Conseillers, Chers Collègues ;

Les infrastructures culturelles, récemment construites ou rénovées, n'apportent pas encore de revenus à la ville. Partant du principe qu'«une bonne gouvernance ne peut sauver un mauvais projet, mais qu'une mauvaise gouvernance peut tuer un bon projet», nous avons opté pour l'externalisation de la gestion de ces infrastructures culturelles et touristiques.

Pour pérenniser ces acquis, il va falloir définir un mode de gestion efficient de ces infrastructures. Cela permettra d'assurer l'entretien de l'existant et d'investir pour élargir l'assiette.

Les perspectives pour notre ville incluent l'externalisation de la gestion des infrastructures culturelles et touristiques par des partenariats public-privé, ainsi que la mobilisation de ressources pour la rénovation et la promotion de divers sites culturels et historiques. De plus, des stratégies locales seront élaborées pour promouvoir la culture, le patrimoine, et le tourisme.

Porto-Novo est une invitation à un voyage dans le temps, une découverte de l'âme d'une ville qui a su préserver son patrimoine tout en se tournant résolument vers l'avenir. C'est une destination où le passé et le présent se rencontrent, offrant une expérience unique et inoubliable.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une excellente exploration de notre ville.

Je cède maintenant la parole au Chef du Service Culture et Patrimoine, HOUNSOU Richard, qui va nous entretenir sur le thème de cette reddition de comptes.



Ne persistons pas dans l'erreur

En inscrivant au fronton du Programme d'Action du Gouvernement, notamment dans son premier pilier, sa volonté de renforcer la démocratie et l'État de droit, le président de la République a fait de la réforme du cadre institutionnel, un des chantiers phares de son mandat à la tête du pays.

Chamss-Deen BADAROU

Pour ce faire, il a initié une série de réaménagements législatifs et constitutionnels portant pour l'essentiel, sur la réforme du fonctionnement des institutions (la constitution en l'occurrence), des systèmes judiciaire, électoral, partisan, pour ne citer que ces points. Ce noble objectif aurait pu nous faire progresser substantiellement dans notre processus d'enracinement de la démocratie, si ces réformes annoncées avaient été conduites avec beaucoup plus de savoir-faire, de rationalité, d'objectivité et surtout de sincérité.

Malheureusement, les fruits n'ont pas tenu la promesse des fleurs et le constat est amer.

Aujourd'hui, la réforme des règles applicables aux différentes élections, qui fait couler beaucoup d'encre et de salive apparaît comme une illustration parfaite de ce regrettable constat.

Elle souffre non seulement d'une incohérence conceptuelle et théorique flagrante mais aussi présente des signes avant-coureurs d'une crise électorale inévitable.

I - UN DÉFICIT FLAGRANT DE REPÈRE CONCEPTUEL

La problématique de la régulation du multipartisme intégral semble avoir pris le dessus sur toute autre considération doctrinale au coeur de l'interminable processus de réformes dans notre pays. Si, au moins, il y avait une logique conceptuelle et théorique comme bases dans la conduite de cette réforme,



on ne serait pas là à tourner en rond comme le dirait l'autre. Même si nous pouvons concéder aux réformateurs qu'une démocratie solide ne saurait se bâtir sur un système de partis atomisé, il n'en demeure pas moins que ce constat ne devrait pas servir de prétexte aux aménagements pernicieux, voués essentiellement à favoriser un monopole politique insidieux au profit du pouvoir en place.

Comment peut-on décider de réaliser de grands regroupements politiques et de faire de la lutte contre la fragmentation du «système partisan» l'épicentre des réformes

politiques depuis bientôt une décennie et continuer à conserver le mode de scrutin proportionnel pour les élections législatives? Au lieu de changer le mode de scrutin qui est la variable explicative la plus significative de la structure du «système partisan», on préfère ériger des digues fantaisistes comme des taux de 10%, 15%, 20%, ailleurs, 3/5 de couverture des circonscriptions électorales législatives, ces chiffres qui ne correspondent à aucune réalité électorale et qui ne procèdent d'aucune étude vérifiable.

Pour un rappel théorique plus rafraîchissant, le mode

de scrutin le moins approprié en vue d'atteindre les objectifs supra évoqués est bien entendu celui retenu par le législateur béninois qui se gargarise au quotidien d'avoir révolutionné un système qui n'a jamais convaincu.

L'appréciation critique de la doctrine est sans appel à ce propos. Le principal avantage du scrutin à la représentation proportionnelle réside dans sa représentativité. Avec un tel système, les formations minoritaires peuvent être plus facilement représentées. (Droit constitutionnel, Louis FAVOREU, Dalloz, 12e, édition).

Faut-il le rappeler, une des recettes sinon la recette la plus efficace pour aboutir à une simplification significative du paysage politique reste bien évidemment le mode de scrutin majoritaire à un tour (qu'il soit uninominal ou de liste, pour rester en accord avec notre actuel modèle de découpage électoral) dont on connaît l'effet réducteur sur le nombre des partis. À défaut de provoquer la disparition des micros partis, cela permet tout au moins leur éviction du parlement.

II - DES SIGNES AVANT-BOUREURS DE CRISES ÉLECTORALES

Au lieu de s'arc-bouter sur un support scientifique suffisamment éprouvé, on va chercher des solutions dans une juxtaposition d'approximations qui relève plus du charlatanisme législatif sans repère conceptuel que d'une réelle quête de perfectionnement du système électoral.

De manière plus concrète, ce qui nous guette dans quelques mois à l'occasion des élections législatives à venir et qui semble extrêmement dangereux pour la démocratie et la paix sociale, c'est la neutralisation systématique de la souveraineté populaire exprimée dans l'urne, par une volonté législative, expression circonstanciée de rapports de force politiques. Autrement dit, ce n'est plus le peuple qui choisira ses représentants par circonscription électorale. C'est la loi électorale qui imposera ici son diktat à travers des arrangements législatifs malsains et toxiques qui défient toute logique.

À quoi servira donc le suf-

frage universel lorsque son expression peut se voir battre en brèche par des dispositions législatives venues de nulle part ?

Comment expliquer à la multitude la consécration de l'inutilité du bulletin de vote ? Comment lui faire gober l'idée que son choix exprimé dans l'urne peut être disqualifié au profit de son rejet, du

fait simple d'une volonté législative ?

De quelle légitimité se prévaudraient les députés non élus dans leurs circonscriptions électorales mais repêchés par le truchement du code électoral ?

De quelle logique procède tout ceci ?

Ces préoccupations, aujourd'hui brûlantes, de-

vraient conduire chacun de nous à porter une attention plus soutenue à l'élaboration des nouvelles règles électorales dans notre pays et à s'impliquer activement dans le débat en cours sur la pertinence des réformes pompeusement engagées depuis huit ans et fréquemment modifiées à l'occasion de chaque échéance électorale.

Ne serait-ce que sur la base de ce sempiternel commencement, signe manifeste d'un processus non abouti et donc inachevé, on peut déjà suggérer un break et solliciter une évaluation afin de ne pas foncer droit, une fois de plus, dans le mur avec des supports juridiques manifestement inadéquats.

Enfin, pour finir, je voudrais, à la suite de la Conférence Épiscopale du Bénin, inviter très respectueusement les différents acteurs impliqués dans le processus de production normative, plus précisément législative, à œuvrer à une relecture consensuelle du code électoral dans un esprit de vérité et dans l'intérêt supérieur de la Nation.

ACTUALITE

Installation des membres des structures de base de l'UP Le Renouveau Union dans le Plateau

Le parti s'enracine dans les 21^e et 22^e circonscriptions électorales

Dans le département du Plateau, les membres des sections, des sous-sections et des cellules des 21^e et 22^e circonscriptions électorales ont été officiellement installés dans leurs fonctions ce samedi 13 juillet 2024 par la haute direction du parti.



Latifath KOWENOU

Les cellules constituent « l'organe le plus important du parti. » Fort de cette importance, le président du parti Joseph DJOGBENOU et la vice-présidente Mariam Chabi TALATA ZIME ont procédé à l'installation des membres des structures de base des communes de Kétou, Pobè, Ifangni, Sakété, et Adja-Ouèrè, issues respectivement des 22^e et 21^e circonscriptions électorales. Au cours de l'installation, faite en deux temps, à Kétou pour le compte de la 22^e circonscription électorale et à Adja-Ouèrè pour celle de la 21^e circonscription, les deux personnalités ont félicité toutes les structures ayant permis l'enracinement du parti dans le Plateau. « Maintenant que les instances sont mises en place, nous sommes totalement en assurance désormais. Je voudrais, au nom du parti, vous adresser nos vives félicitations. Vous êtes trois fois responsables : responsables des cellules, responsables des sous-sections, responsables des sections, »



s'est réjoui le président Joseph DJOGBENOU.

Perdant leur statut de citoyens ordinaires, la haute direction s'est attelée à instruire tous les membres des structures de base de ces deux circonscriptions électorales des valeurs humaines, car ils ne sont « pas n'importe qui. » « Vous êtes nos responsables au niveau communal. Si vous posez des actes contraires, cela peut avoir des effets négatifs sur notre parti et sur sa vie, » a souligné la vice-présidente du parti

en appelant les représentants du parti à la fraternité.

Pour le président Joseph DJOGBENOU, toutes les valeurs nécessaires à la cohésion sociale et à la promotion de la paix se retrouvent dans la devise du parti. « Si l'un de nous chute, demandez-lui de regarder la devise du parti, » a-t-il conseillé avant d'ajouter que « l'unité est la première valeur que doit incarner tout membre du parti. La deuxième valeur, c'est le travail. Si nous n'apprenons pas à travailler avec rigueur

et discipline au sein du parti, comment allons-nous travailler pour le Bénin ? » s'est-il interrogé en soulignant que la troisième valeur est la solidarité. Pour le président du parti, si les membres des structures de base ne sont pas solidaires, le travail ne sera pas bien fait et l'unité ne sera pas réalisée.

Par ailleurs, le président de l'Assemblée nationale, Louis Gbèhounou VLAVONOU, élu de la commune d'Ifangni, étant en mission hors du territoire béninois, n'a pu

participer à cette formation. Quant aux autorités communales de la 21^e circonscription électorale, elles n'ont pas manqué d'exprimer leur reconnaissance à la haute direction de l'UP Le Renouveau. Les trois sections de la 21^e circonscription électorale et les deux autres de la 22^e circonscription électorale, représentant le parti à la base et bien formées aux valeurs humaines, ont maintenant pour mission de transmettre et d'incarner les valeurs acquises au sein des sections et des cellules.



REPUBLIQUE DU BENIN

HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL
ET DE LA COMMUNICATION



DECISION N°24-029/HAAC DU 27 JUIN 2024

**PORTANT PUBLICATION DES JOURNAUX ET ECRITS
PERIODIQUES AYANT UNE EXISTENCE LEGALE EN
REPUBLIQUE DU BENIN**

LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,

- Vu** la Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- Vu** la Loi n° 2022-13 du 05 juillet 2022 portant loi organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu** la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant code de l'information et de la communication en République du Bénin ;
- Vu** les Décrets n°2019-196 du 17 juillet 2019 et n°2023-353 du 05 juillet 2023 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la sixième (6^{ème}) mandature ;
- Vu** le Décret n°2019-197 du 17 juillet 2019 portant nomination de M. Rémi Prosper MORETTI en qualité de Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu** le règlement intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 06 juillet 2005 ;
- Vu** la Décision n°09-051/HAAC du 03 novembre 2009 portant modalités de publication de la presse écrite au Bénin ;
- Vu** la Décision n°22-040/HAAC du 11 octobre 2022 portant publication des journaux et écrits périodiques ayant une existence légale en République du Bénin ;
- Vu** le rapport adopté le 27 juin 2024 relatif à l'actualisation de la liste des journaux et écrits périodiques ayant une existence légale en République du Bénin ;

la plénière, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article premier : Les quotidiens et écrits périodiques ci-dessous cités ont effectué le dépôt légal et la déclaration préalable de leurs parutions auprès de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication conformément aux dispositions des articles 62, 63 et 184 de la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'Information et de la Communication en République du Bénin.

Article 2 : Conformément à l'article 5 de la Loi n°2022-013 du 05 juillet 2022 portant loi organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, ils ont, de ce fait, une existence légale à la date du 27 juin 2024, et peuvent, jusqu'à nouvel ordre, faire l'objet de revues de presse ou de titres sur les antennes des radiodiffusions sonores et des télévisions installées au Bénin. Il s'agit de :

I- Quotidiens (55)

1. INFO MATIN
2. LE PROGRES
3. LE PAYS EMERGENT
4. LE TELEGRAMME
5. LE BENINOIS LIBERE

6. LE GRAND MATIN
7. L'AUDACE INFO
8. L'ECHIQUIER
9. MATIN LIBRE
10. LE MEILLEUR
11. L'ECONOMISTE DU BENIN
12. DECRYPTAGE INFOS
13. LE MATIN
14. LE CONTEMPORAIN
15. L'INVESTIGATEUR DU JOUR
16. NOTRE TEMPS
17. LE MATINAL
18. DJAKPATA
19. LE POTENTIEL
20. LE CONFRERE DE LA MATINEE
21. NASIARA
22. L'EVENEMENT PRECIS
23. FRATERNITE
24. BENIN INTELLIGENT
25. GASKIYANI INFO
26. LE CHASSEUR INFOS
27. L'INVESTISSEUR
28. LA NOUVELLE
29. LA NOUVELLE TRIBUNE
30. LE GRAND MESSENGER
31. L'ALTERNATIVE
32. L'INTERNATIONAL
33. PRIME NEWS MONDE
34. LE CHRONOMETRE
35. LE PARACLET
36. LE DEFI INFORMATION
37. LE PATRIMOINE
38. L'EMBLEME DU JOUR
39. ADJASHE NEWS
40. OXO
41. HONOUGBO
42. LE RENOVATEUR
43. LA NOUVELLE GAZETTE
44. NORD SUD QUOTIDIEN
45. L'INFORMATEUR
46. LES 4 VERITES
47. LIBERATION
48. L'EMERGENT
49. L'AUTRE QUOTIDIEN
50. L'EVENEMENT DU JOUR
51. L'INDEPENDANT
52. LA TRIBUNE DE LA CAPITALE
53. LA BOUSSOLE
54. 24 HEURES AU BENIN
55. DYNAMISME INFO



II- Hebdomadaires (07)

- 1- EDUC' ACTION
- 2- LA CROIX DU BENIN
- 3- LE COOPERANT
- 4- LE PATRIOTE
- 5- PLATEAU' ACTU
- 6- VOUDITOU
- 7- LES PHARAONS

III- Bihebdomadaires (02)

- 1- DEFI INFO
- 2- KINI KINI

IV- Mensuel (04)

- 1- L'UNION
- 2- ECHOS ENERGIE RENOUVELABLE
- 3- SPIRU' MAG
- 4- GUGU

Article 3 : Les Directeurs de Publication des quotidiens et écrits périodiques ci-dessus cités sont tenus de faire le dépôt légal conformément aux dispositions des articles 62 et 63 de la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'Information et de la Communication en République du Bénin.

Article 4 : La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication invite les responsables de ces organes de presse à mettre sans délai devant leur siège leur enseigne visible et à lui communiquer tout changement de siège, de Directeur de Publication et d'imprimerie.

Article 5 : A chaque parution, lesdits organes sont tenus d'indiquer :

- les nom et prénoms du directeur de publication et des propriétaires ;
- l'adresse complète du siège du journal ;
- la périodicité de la publication, le lieu et le prix ;
- le tirage à chaque publication ;
- l'ours ou l'équipe de rédaction et de publication ;
- le numéro International Standard Serials Number (ISSN) ;
- l'adresse complète de l'imprimerie où le journal est imprimé.

Article 6 : La présente Décision qui prend effet pour compter de la date de sa signature abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Elle fera l'objet d'une large diffusion et sera publiée au journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 juin 2024.

Le Rapporteur,


Mohamed Ali M. AMIDOU CAMAROU

Le Président,


Rémi Prosper MORETTI

ONT SIEGE

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| Rémi Prosper MORETTI | : Président |
| Armand HOUNSOU | : Vice-Président |
| Fernand Ahokanou GBAGUIDI | : 1 ^{er} Rapporteur |
| Mohamed Ali Marcellin AMIDOU CAMAROU | : 2 ^{ème} Rapporteur |
| Bastien Rafiou SALAMI | : Membre |
| Marianne DOMINGO | : " |
| Marcellin AHONOUKOUN | : " |

ACTUALITE Tentative d'assassinat de Donald Trump en Pennsylvanie

L'auteur présumé identifié par le FBI

Le samedi 13 juillet 2024, l'ancien président américain Donald Trump a échappé à une tentative d'assassinat lors d'un meeting à Butler, en Pennsylvanie. Si dès les premières heures de l'affaire, l'identité de l'auteur présumé demeurait inconnue, la situation a rapidement évolué.

 **Faosiya SEFOU**

Ce dimanche 14 juillet 2024, au lendemain de l'incident, le FBI a révélé l'identité de l'assaillant abattu par les services secrets. Il s'agit de Thomas Matthew Crooks, un jeune homme de 20 ans originaire de Bethel Park, en Pennsylvanie. Crooks, qui avait pris position sur le toit d'un hangar, a blessé l'ancien président Trump à l'oreille droite en tirant à balles réelles. Un supporter présent à l'événement a été tué et deux autres spectateurs ont été grièvement blessés.



tos, car il ne portait pas de documents d'identité.

Thomas Matthew Crooks était inscrit en tant que républicain, selon les registres électoraux de Pennsylvanie. Cependant, en janvier 2021, il aurait fait un don de 15 dollars au Progressive Turnout Project, un groupe libéral luttant contre l'abstention, via la plateforme de dons démocrate ActBlue, d'après le New York Times.

Les autorités poursuivent leur enquête pour déterminer les motivations exactes de Crooks et s'assurer qu'aucun complice n'est impliqué dans cette tentative d'assassinat.

Dans un communiqué, le FBI a déclaré : « Le FBI a identifié Thomas Matthew Crooks, 20 ans, de Bethel Park, en Pennsylvanie, comme étant l'individu impliqué dans la tentative d'assassinat de l'ex-président Donald Trump le 13 juillet à Butler, en Pennsylvanie. » L'identification de Crooks a été possible grâce à son ADN et des pho-



COUPE DE L'UNION



2^{ème} Edition

16
EQUIPES

32
MATCHS

COUP D'ENVOI



Samedi 20 Juillet 2024

PORTO-NOVO/Tokpota, Terrain de sport de l'éveil

NB: Inscription & participation gratuites.

Renseignements: **97 220 005**
Initiative: **BMBV**

Charly Design

